

Déclaration des opérations dans le cadre de l'application des dispositions du Règlement Général de la Bourse relatives à l'OPA sur les actions de la Société Tunisienne d'Automobiles – STA-

En application des dispositions du Règlement Général de la Bourse et notamment son article 146 et la décision du Conseil du Marché Financier n°17 du 19 mai 2025, qui a fixé les conditions de l'Offre Publique d'Achat obligatoire à laquelle a été soumise la société « KILANI Holding », visant le reste des actions composant le capital de la Société Tunisienne d'Automobiles – STA-

- **La société RAPID TRAITEMENT JURIDIQUE**, déclare ce qui suit :

Date de réalisation de l'opération	Nature de l'opération	Nombre des valeurs mobilières	Prix ou cours moyen pondéré	Montant de l'opération(TND)
28/05/2025	Acquisition	62 535	24,410	1 526 479,350

Fait à Tunis le 29/05/2025

Le déclarant